

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 3 août deux mille vingt-six (3 août 2026) à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs à Saint-Élie-de-Caxton :

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse	Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère	Mme Isabelle Héroux, conseillère
M. Gaétan Thériault, conseiller	M. Jacques Blanchard, conseiller

ABSENTE :

Mme Estelle Borgia, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gêrôme, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

La personne qui préside la séance, soit madame Charline Plante informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

PROPOSITION ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2026
4. **CORRESPONDANCE**
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes
 - 5.2 Amendements et rapports budgétaires année 2026
6. **ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Nomination d'une voie publique « rue Tremblay » en mémoire de madame Denise Tremblay
 - 6.2 Acquisition à titre gratuit du lot 3 984 515 (cession de l'assiette de rue d'utilité publique)
 - 6.3 Mandat pour le transfert de l'immeuble 4 292 860
 - 6.4 Quote-part 2026 pour le transport adapté
 - 6.5 Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Octroi contrat – système informatique pour transmission d'alarme station pompage principale
- 8.2 Octroi contrat – remplacement glissières de sécurité
- 8.3 Implantation d'une signalisation limitant le stationnement sur la rue Cristelle

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Dérogation mineure : 101, avenue Rivard
- 9.2 Usage conditionnel : 960, 5^{ième} Rang
- 9.3 Avis de motion règlement 2026-011 modifiant le règlement 2010-016 sur les usages conditionnels relativement à l'exploitation des résidences de tourisme

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

12. AFFAIRES DIVERSES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du conseil municipal du mois d'août.

Avant de débiter, je tiens à remercier Madame Lucie Hamelin, qui a assuré avec professionnalisme et dévouement son rôle de mairesse suppléante pendant mon absence. Merci, Lucie, pour ton excellent travail, ta disponibilité et ton engagement envers notre municipalité. C'est très apprécié.

Je remercie également les membres du conseil ainsi que l'équipe municipale pour leur collaboration.

Sur ce, nous allons maintenant procéder à l'ordre du jour de cette séance. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une belle rencontre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-08-142 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Isabelle Héroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent 'avoir reçu et lu;

2026-08-143 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du mois de juillet 2026.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

EXTERMINATION ABAT 2000 INC	ENTRETIEN, PIECES ET ACCESSOIRES	833.57 \$
ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTE	ENTRETIEN, PIECES ET ACCESSOIRES TRACTEUR A GAZON	34.49 \$
9117-7121 QUÉBEC INC.	ALERTES MUNICIPALES SITE WEB	107.42 \$
ALARME MAURICIENNES INC.	SERVICE CENTRALE D'ALARME	248.35 \$
ARGUS ENVIRONNEMENT INC.	COMPAGNONNAGE FORMATION OPÉRATEUR EN EAU POTABLE	3 595.85 \$
GARAGE BELLEMARE MOTO	OUTILS, ENTRETIEN ET REPARATION	50.57 \$
CANAC	ACHAT PAILLIS POUR JARDIN	951.97 \$
CHEM ACTION INC.	PRODUITS CHIMIQUES	206.96 \$
CENTRE DU PONCEAU COURVAL INC.	ACHAT, PIECES ET ACCESSOIRES PONCEAUX	5 691.26 \$
DEPANNEUR VOISIN #6971	ACHAT LAIT, FOURNITURES POUR FONTAINE CAXTONNIENNE 5 À 7	1 195.92 \$
DUGAS MECANIQUE MOBILE	INSPECTION SAAQ CAMION 215 ET 415	784.70 \$
FRANCIS DUPUIS	JETON DE PRESENCE CCU	30.00 \$
ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	LOCATION PETITE PELLE	459.90 \$

ENTREPRISES MARC BELLERIVE INC	HOSE HYDRAULIQUE POUR TRACTEUR	686.10 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	584.13 \$
EXCELPRO AUTOMATION INC.	REPARATION ORDINATEUR STATION POMPAGE	892.21 \$
FQM ASSURANCES	RENOUVELLEMENT ASSURANCES	75 307.01 \$
FREDERIC MANSEAU	DEPENSES FOURNITURES POUR FONTAINE CAXTONIENNE 5 À 7	50.80 \$
GROUPE SYNERGIS	PONCEAU CHEMIN DES LOISIRS	4 380.55 \$
GROUPE CLR INC.,	SYSTÈME DE COMMUNICATION SERVICE INCENDIE ET TRAVAUX PUBLICS	338.32 \$
LE GROUPE LAFRENIÈRE TRACTEURS	ENTRETIEN, PIÈCES ET ACCESSOIRES TRACTEURS	8 865.53 \$
GESTION SANITAIRE DAVID MORIN	COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES	15 397.41 \$
INFOTECK SERVICE AFFAIRES	ENTRETIEN INFORMATIQUE	49.89 \$
KERSIA CANADE LTÉE	PRODUITS DE NETTOYAGE	499.96 \$
SPÉCIALITES EN LUBRIFIANTS RM	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN TRACTEURS	159.38 \$
MATERIAUX LAVERGNE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN BUT DE HOCKEY, GARAGE DE LA CULTURE, BRANCHEMENT AQUEDUC	400.31 \$
ENTREPRISES J. PROVOST INC.	EPANDAGE ABAT-POUSSIÈRE	14 248.88 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E	HONORAIRES AVOCATS	846.66 \$
MRC DE MASKINONGE	ENFOUISSEMENT ET REDEVANCES MAI 2026, FRAIS COUR MUNICIPALE, GESTION VIDANGE FOSSES SEPTIQUES	21 762.95 \$
AXEAU INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	4 254.08 \$
LES OUVERTURES ST-BONIFACE INC	INSTALLATION FENÊTRE BLOC SANITAIRE	754.24 \$
ÉRIC PELLETIER	COMPTEUR D'EAU POUR PARC JONZIEUX	25.28 \$
POMPES À EAU LAUNIER & FILS IN	ACHAT COLLE POUR STATION OUELLET	108.65 \$

REGIE TRANSPORT COMMUN SHAWI	QUOTE-PART 2026	11 892.00 \$
SYSTÈMES DE BUREAUTIQUE SBM	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR ET COPIES	61.50 \$
SERVICES KLK INC.	LOCATION MACHINERIE BRANCHEMENT DANY PICHÉ	1 595.28 \$
SHALLOW MANON	FRAIS DE CONGRÈS, DÉPLACEMENTS	95.82 \$
SIGNOPLUS INC.	ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION	527.24 \$
ENERGIES SONIC INC.	DIESEL POUR GÉNÉRATRICES, ESSENCE	3 750.64 \$
TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	10 861.12 \$
TRANSPORT MARC-ANDRÉ LAVALLÉE	PIERRE CONCASSÉE	9 519.94 \$
VILLEMURE ODETTE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	72.16 \$
LINDA BOUCHER	JETON DE PRESENCE CCU	30.00 \$
REAL BROUILLETTE	JETON DE PRESENCE CCU	30.00 \$
COUNTRY POP 103.1	COMITÉ FAMILLE ACTIVITÉS	520.84 \$
COMITE GRANDI-OSE	SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE	400.00 \$
CSN	COTISATIONS SYNDICALES	770.40 \$
DEVELOPPEMENT ST-ÉLIE	SUBVENTION PETITE FÊTE	2 300.00 \$
DEVELOPPEMENT ST-ÉLIE	SUBVENTION CINÉMA 2026	250.00 \$
ENTREPRISE DEZIEL	LOCATION MACHINERIE	10 919.45 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS POUR AVIS DE MUTATION	108.00 \$
SYLVAIN FORTE	JETON DE PRESENCE CCU	30.00 \$
HOCKEY LEMAY	ACHAT VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS TRAVAUX PUBLICS	840.52 \$
MATÉRIAUX GERARD GELINAS	ACHAT RÉSERVOIR À EAU GARAGE	147.71 \$
MUNICIPALITÉ ST-BARNABÉ	ACHAT EAU ST-BARNABÉ	301.50 \$
G.S. RIVARD SERVICES SANITAIRES INC.	LOCATION CONTENEUR	94.86 \$
SERRES SERGE DUPUIS	ACHATS JARDINIÈRES	3 602.17 \$
JEAN-NICHOLAS TRUDEL	JETON DE PRESENCE CCU	30.00 \$

2026-08-144

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2026 au montant de 222 554.45 \$ et déjà payés au montant de 195 499.54 \$, et les salaires du mois de juin 2026 au montant de 65 787.46 \$, totalisant la somme de 483 841.45 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

5.2 AMENDEMENTS ET RAPPORTS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2026

ATTENDU que la liste des amendements budgétaires et le rapport d'activités de fonctionnement ont été déposés;

2026-08-145 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la liste des amendements budgétaires de l'année 2026 du journal du budget révisé portant le numéro de journal 54 ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 30 juillet 2026.

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 NOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE « RUE TREMBLAY » EN MÉMOIRE DE MADAME DENISE TREMBLAY

ATTENDU QUE la municipalité souhaite honorer la mémoire de madame Denise Tremblay, citoyenne estimée, décédée en 2005;

ATTENDU QUE madame Tremblay, avec son époux, monsieur Marcel Lacerte ont exploité pendant plusieurs années un magasin de peinture dans le sous-sol de leur résidence, offrant un service apprécié et contribuant à la vie économique et sociale de la communauté;

ATTENDU QUE la contribution de madame Tremblay à la vitalité locale et à l'histoire de la municipalité mérite d'être soulignée de façon durable;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie du Québec est l'organisme responsable de l'officialisation des noms de lieux;

2026-08-146 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité désigne officiellement la voie publique située de façon perpendiculaire au 5^{ième} Rang sous le nom « **Rue Tremblay** »;

QUE cette désignation soit faite en mémoire de madame Denise Tremblay, en reconnaissance de son implication et de son apport à la communauté;

QUE la présente résolution, accompagnée des documents requis soient transmis à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation;

QUE la Municipalité procède aux démarches nécessaires pour la mise à jour des registres, de la signalisation et des communications officielles suivant l'acceptation par la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

6.2 ACQUISITION À TITRE GRATUIT DU LOT 3 984 515 (CESSION DE L'ASSIETTE DE RUE D'UTILITÉ PUBLIQUE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton utilise et entretient à des fins d'utilité publique l'assiette de la rue correspondant au lot numéro 3 984 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, et ce, depuis de nombreuses années ;

ATTENDU QUE la Municipalité a officiellement acquis la rue contiguë et adjacente, soit l'Avenue du Lac Plaisant en 1984, et que le lot 3 984 515 assure la continuité et la cohérence logique du réseau routier et des services municipaux de ce secteur ;

ATTENDU QUE le propriétaire inscrit au registre foncier consent à céder à titre gratuit l'entièreté de ses droits de propriété sur ledit lot en faveur de la Municipalité, et qu'il y a lieu de régulariser les titres de propriété par voie d'acte de notarié ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public de formaliser les titres de propriété de cette rue afin d'en assurer la pérennité, la gestion des infrastructures et la sécurité des opérations d'entretien hivernal et estival ;

2026-08-147

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la cession à titre gratuit de la part du propriétaire actuel, ou de procéder à la régularisation de titres par acte de notarié, visant l'acquisition du lot numéro 3 984 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, d'une superficie d'emprise de rue.

D'AUTORISER la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, l'acte notarié de cession de rue à intervenir, ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

DE MANDATER un notaire afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de cession et à sa publication au Registre foncier du Québec.

D'ASSUMER l'entièreté des frais professionnels liés à la préparation de l'acte notarié, aux recherches de titres et aux frais d'inscription foncière requis pour cette transaction d'utilité publique, les fonds étant prélevés à même le budget de fonctionnement courant ou le surplus non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.3 MANDAT POUR LE TRANSFERT DE L'IMMEUBLE 4 292 860

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est l'adjudicataire du lot 4 292 860 du cadastre du Québec, depuis la vente à l'enchère publique pour non-paiement de taxes qui s'est tenue à la MRC de Maskinongé le 8 mai 2025;

ATTENDU QUE l'immeuble a été payée comptant et que le droit de retrait d'un (1) an est expiré permettant ainsi à la Municipalité de procéder au transfert de l'immeuble en sa faveur;

2026-08-148

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER un notaire afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de transfert et à sa publication au Registre foncier du Québec.

D'AUTORISER la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

D'ASSUMER l'entière responsabilité des frais professionnels liés à la préparation de l'acte notarié, aux recherches de titres et aux frais d'inscription foncière requis pour cette transaction, les fonds étant prélevés à même le budget de fonctionnement courant ou le surplus non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉE

6.4 QUOTE-PART 2026 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adhère au service de transport adapté offert par la Régie de transport en commun de Shawinigan;

ATTENDU que la Municipalité doit verser une quote-part annuelle à la Régie afin de maintenir le service de transport adapté pour les citoyens de Saint-Élie-de-Caxton.

2026-08-149

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à la Régie de transport en commun de Shawinigan de la quote-part de la Municipalité pour le transport adapté au montant de 11 892.00 \$, non taxable, pour l'année 2026.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 37000 448 : Transport adapté.

ADOPTÉE

6.5 DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CONTEXTE DE L'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE (ACEUM)

CONSIDÉRANT que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

CONSIDÉRANT que les plus récents accord internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

CONSIDÉRANT que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

2026-08-150

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE :

1. La Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.
2. Le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire.
3. Le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.
4. Une copie de la présente résolution soit transmise au :
 - Au premier ministre du Canada, Mark Carney : mark.carney@parl.gc.ca
 - À Dominic Leblanc, Ministre du Commerce intérieur et ministre du commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne : dominic.leblanc@parl.gc.ca
 - Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Heath Macdonald heath.macdonald@parl.gc.ca
 - Aux Producteurs de lait de la Mauricie à jtardif@lait.qc.ca

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI CONTRAT –SYSTÈME INFORMATIQUE POUR TRANSMISSION D'ALARME STATION POMPAGE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer la transmission des alarmes provenant de la station de pompage principale afin d'assurer un suivi efficace et une intervention rapide en cas de défaillance ou d'anomalie;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par la firme Excelpro pour la fourniture et l'installation d'un modem SMS permettant l'envoi automatisé des alarmes de la station de pompage principale ainsi que la fourniture d'un ordinateur dédié à l'exploitation du système;

CONSIDÉRANT que cette mise à niveau permettra d'accroître la fiabilité des communications d'urgence et le suivi des équipements municipaux;

2026-08-151

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER à la firme Excelpro le contrat pour la fourniture et l'installation d'un modem SMS et d'un ordinateur pour l'envoi des alarmes de la station de pompage principale pour un montant total de 4 450,22 \$, taxes en sus;

Les fonds nécessaires à cette dépense seront puisés à même les surplus budgétaires.

ADOPTÉE

8.2 OCTROI CONTRAT – REMPLACEMENT GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer des glissières de sécurité sur la route des Lacs et au Domaine des Bouleaux Blancs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions;

2026-08-152

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gaétan Thériault appuyé par madame Émilie Maloney et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER à la firme Entreprise Ployard 2000 Inc. le contrat pour le remplacement des glissières de sécurité au Domaine des Bouleaux Blancs et sur la route des Lacs pour un montant total de 17 674.08 \$, taxes incluses;

Les fonds nécessaires à cette dépense sont payables par le programme [Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale \(PPA-CE\)](#).

ADOPTÉE

8.3 IMPLANTATION D'UNE SIGNALISATION LIMITANT LE STATIONNEMENT SUR LA RUE CRISTELLE

ATTENDU QUE la rue Cristelle constitue une voie de circulation desservant notamment une entreprise d'embouteillage et de distribution d'eau et qu'elle est fréquemment empruntée par des véhicules lourds;

ATTENDU QUE la présence de véhicules stationnés pendant de longues périodes sur cette rue nuit à son utilisation normale et à la fluidité de la circulation;

ATTENDU QUE certains véhicules, notamment des véhicules lourds, utilisent occasionnellement la rue Cristelle comme aire de repos pour des pauses prolongées;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite favoriser une meilleure gestion du stationnement dans ce secteur résidentiel tout en permettant les arrêts de courte durée nécessaires aux activités normales des usagers;

ATTENDU QU'une limitation de la durée du stationnement constitue une solution plus équilibrée qu'une interdiction complète de stationnement;

ATTENDU QUE l'objectif visé n'est pas d'interdire la présence ou la circulation des véhicules lourds sur la rue Cristelle, mais plutôt d'éviter que celle-ci soit utilisée comme aire de repos prolongée;

2026-08-153

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par monsieur Gaétan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'une signalisation réglementaire limitant le stationnement à un maximum de quinze (15) minutes sur la rue Cristelle, à l'emplacement déterminé par le service responsable de la voirie;

QUE cette mesure vise à assurer une utilisation adéquate de la voie publique, à favoriser la rotation des véhicules stationnés et à prévenir les arrêts prolongés susceptibles de nuire à la circulation et à la qualité de vie du secteur

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 DÉROGATION MINEURE : 101, AVENUE RIVARD

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 175 719 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au *Règlement de zonage 2010-012* l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant malgré l'article 7.7;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme mentionnées dans la résolution 2026-07-03;

2026-08-154 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Isabelle Héroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sur le lot 5 175 719, Rue Rivard pour permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant malgré l'article 7.7.

ADOPTÉE

9.2 USAGE CONDITIONNEL : 960, 5^{ÈME} RANG

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 782 998 du cadastre du Québec a soumis une demande d'usage conditionnel visant la l'opération d'une résidence de tourisme en vertu de l'article 5.7 du Règlement sur les usages conditionnels 2010-016;

CONSIDÉRANT que la demande déposée par le requérant est complète et réputée conforme;

CONSIDÉRANT que cet usage est autorisé dans la zone concernée;

CONSIDÉRANT que la demande respecte tous les critères de l'article 5.7 du règlement sur les usages conditionnels 2010-016;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme mentionnées dans la résolution 2026-07-04;

2026-08-155 **EN CONSÉQUENCE**, je propose sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel demandée pour la propriété au 960 5^e Rang afin de permettre l'opération d'une résidence de tourisme en vertu de l'article 5.7.

ADOPTÉE

9.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2026-011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-016 SUR LES USAGES CONDITIONNELS RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION DES RÉSIDENCES DE TOURISME

Mme Isabelle Héroux **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement 2026-011 relatif à la modification du règlement 2010-016 sur les usages conditionnels relativement à l'exploitation des résidences de tourisme.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

12. AFFAIRES DIVERSES

Lucie Hamelin

Piste d'hébertisme

Ça fait déjà plusieurs années que nous avons eu une subvention pour la piste d'hébertisme. La construction aura lieu en août. Celle-ci partira derrière la bibliothèque jusqu'au chemin du calvaire. Différents jeux d'hébertisme seront fabriqués par une firme spécialisée.

Charline Plante

Bibliothèque

Les vacances de la construction étant terminées, il y aura réouverture de la bibliothèque dès demain.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Lucie Hamelin et résolu que cette séance soit levée à 19h58.

Charline Plante
Mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal